



Conseil des
métiers d'art
du Québec

RAPPORT D'ANALYSE DE PROFESSION

Artisane et artisan en métiers d'art du patrimoine bâti

Avril 2021

Présenté par :

Le Conseil des
métiers d'art
du Québec



Table des matières

Équipe de production

Remerciements

Liste des personnes consultées

Présence d'observateurs

Introduction.....	9
1. CARACTÉRISTIQUES SIGNIFICATIVES DE LA PROFESSION.....	10
1.1. Définition générale	10
1.2. Titre de la profession.....	10
1.3. Distinction et reconnaissance de la profession	12
1.4. Environnement de travail.....	13
1.5. Facteurs d'intérêt pour la profession	13
1.6. Évolution technologique	14
1.7. Perspectives	14
1.8. Accès à la profession	15
1.9. Conditions d'embauche, rémunération et horaires de travail	15
1.10. Accessibilité pour les femmes.....	16
1.11. Impact sur l'environnement.....	16
2. DESCRIPTION DU TRAVAIL DE L'ARTISANE, ARTISAN EN MÉTIERS D'ART DU PATRIMOINE BÂTI	18
2.1 Tableau des tâches, des opérations et des sous-opérations	18
2.2 Correspondance du tableau des tâches avec les activités de travail recueillies lors du sondage.....	25
2.3 Informations quantitatives sur les activités de travail des artisanes et artisans.....	26
2.4 Processus de travail.....	28
2.5 Niveau d'exercice et progression.....	28
3. CONDITIONS DE RÉALISATION ET EXIGENCES DES TÂCHES.....	29
4. CONNAISSANCES, HABILITÉS ET ATTITUDES.....	42
4.1 Connaissances.....	42
4.2 Habiletés.....	44
4.3 Attitudes et comportements socio-affectifs	45
5. SUGGESTIONS PAR RAPPORT À LA FORMATION.....	46

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Coordination

Louise CHAPADOS
Directrice de la formation
Conseil des métiers d'art du Québec

France GIRARD
Gestionnaire, architecture et patrimoine
Conseil des métiers d'art du Québec

Animation de la rencontre de consultation du 15 juillet 2020

Julie AUDET
Conseillère en ingénierie de la formation
Éduc Action

Prise de notes de la rencontre et production du rapport d'analyse

Ilham SEBAI
Conseillère en ingénierie de la formation
Éduc Action

Organisation de la rencontre de consultation du 15 juillet 2020

France GIRARD
Gestionnaire, architecture et patrimoine
Conseil des métiers d'art du Québec

Révision linguistique et mise en page

Sous la responsabilité du CMAQ

AVIS : Ce document sera soumis ultérieurement à une révision linguistique

Dépôt légal 2021

978-2-924917-14-5

© CMAQ

Le Conseil des métiers d'art du Québec remercie ses partenaires.
Programme soutenu par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), dans le cadre du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre par l'intermédiaire du Programme Renforcement collectif, administré conjointement avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

Avec l'aide financière de

Québec 

REMERCIEMENTS

Les responsables remercient tout particulièrement les spécialistes du métier pour leur participation et leur contribution à cette analyse de profession.

LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

La liste suivante présente les 9 personnes qui ont participé à la rencontre virtuelle organisée le 15 juillet 2020, à titre de spécialistes de la profession **artisane ou artisan en métiers d'art du patrimoine bâti**. Elle présente également le groupe élargi de spécialistes du métier, y compris celles et ceux ayant participé à la rencontre, qui ont été invités à se prononcer sur la conformité du rapport et la validité de l'information sur leur profession en fournissant leurs commentaires à distance le cas échéant.

Consultation du 15 juillet 2020 et validation du rapport				
NOM	PRÉNOM	MÉTIER	DOMAINE D'ACTIVITÉ	RÉGION
CHARRON	Catherine	Forgeron d'art	Atelier de forge traditionnelle : formation, services conseils, recherche, mise en valeur, création et restauration en forge traditionnelle.	Montréal
CLOUTIER	Élizabeth	Restauratrice	Restauration en pierre et dérivés	
GRENIER	Pascal	Couvreur ferblantier traditionnel	Reproduction de toitures anciennes et de corniches de bâtiments anciens	Lanaudière
KECH	Marie-France	Peintre décorateur	Restauration de décors peints et dorés, décors intérieurs.	Montréal
LACHANCE	Alain	Ébéniste	Restauration de bâtiments historiques	Québec
MAQUET	Alexandre	Tailleur de pierre	Restauration du patrimoine, éléments architecturaux et décoratifs en pierre.	Montréal
PRIMEAU	Daniel-Jean	Plâtrier ornemaniste	Restauration du patrimoine, décors intérieurs	Montréal
SERGENT	Jean-Philippe	Vitrailiste	Restauration de vitraux et enseignant.	Montréal
TOUPIN	Lester	Maçon traditionnel	Restauration de maçonnerie et cheminée	Montérégie
Validation du rapport				
NOM	PRÉNOM	MÉTIER	DOMAINE D'ACTIVITÉ	RÉGION
BOBIN	Adrien	Tailleur de pierre	Restauration du patrimoine, éléments architecturaux et décoratifs en pierre.	Capitale nationale
ESPAGNON	Julien	Charpentier traditionnel	Charpenterie traditionnelle	Montréal
LACHANCE	Jean-François	Ébéniste	Reproduction et restauration d'éléments architecturaux en bois massif.	Montréal
LATULIPPE	Pascal	Plâtrier ornemaniste	Fabrication d'éléments en plâtre sur mesure. Restauration d'éléments en plâtre.	Laurentides
LE VERGOS	Benoît	Couvreur ferblantier ornemaniste	Reproduction de toitures anciennes et de corniches de bâtiments anciens	Montréal
LECLERC	Isabelle	Peintre décorateur	Services spécialisés en arts décoratifs et en décors peints	Montréal
LÉGER	Jean-Pierre	Artiste verrier	Vitraux sur mesure réalisés par des techniques traditionnelles de vitrail. Restauration de vitraux anciens.	Capitale nationale
MADORE	Vincent	Ébéniste	Réalisation, reproduction et restauration d'éléments architecturaux en bois massif.	Lanaudière

PRÉSENCE D'OBSERVATEURS

Les personnes suivantes ont participé à la consultation virtuelle du 15 juillet 2020

Louise CHAPADOS
Directrice de la formation
Conseil des métiers d'art du Québec

France GIRARD
Gestionnaire, architecture et patrimoine
Conseil des métiers d'art du Québec

Martine DENOMMÉE
Conseillère pédagogique
Cégep du Vieux Montréal, direction de la formation continue et aux entreprises

INTRODUCTION

La Loi sur le patrimoine culturel a pour objet de favoriser la connaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier. En respect de cette Loi, le Conseil des métiers d'art du Québec veut rehausser le niveau de qualifications d'une main d'œuvre spécialisée qui souhaite travailler à des projets liés à la conservation et la restauration de bâtiments patrimoniaux. Malheureusement, aucun programme d'études ne prépare à occuper de telles fonctions spécialisées en patrimoine bâti. De même, les activités de perfectionnement ne peuvent être tenues obligatoires. C'est donc la qualité des ouvrages qui en souffre. Plusieurs études et rapports du Ministère de la culture, dont le rapport Corbo-Courchesne, relèvent cette problématique et recommandent la formation d'artisans spécialisés pour intervenir de façon efficace et pérenne sur le patrimoine bâti.¹

C'est dans ce cadre que le Conseil des métiers d'art du Québec souhaite développer, en partenariat avec le Cégep du Vieux Montréal, un programme d'études spécialisé en métiers d'art du patrimoine bâti, conduisant à une Attestation d'études collégiales (AEC), fondé sur le développement des compétences et selon les normes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

À cet effet, il a été convenu de mener une analyse de la profession d'artisane ou artisan en métiers d'art du patrimoine bâti. Le présent rapport se veut le portrait le plus fidèle possible des données recueillies par voie documentaire² (certains extraits notamment de l'analyse de profession de 2013 ont été introduits dans le document en format italique lorsque leur source n'est pas spécifiée explicitement dans le texte) et également lors de la rencontre de consultation tenue le 15 juillet 2020. Les consensus établis dans le rapport ont fait l'objet d'une validation auprès d'un groupe élargi de spécialistes du métier.

L'analyse de profession a été conduite dans le respect du cadre méthodologique des analyses de professions en cours au MEES et à la Commission des partenaires du marché du travail.

¹ Source : Demande de subvention. Programme Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi. Commission des partenaires du marché du travail dans le cadre du FDRCMO

² Travaux diligentés par le CMAQ :

- L'étude de référence « Métiers d'art du bâtiment » réalisée en 2010
- L'analyse de profession « artiste, artisane ou artisan en métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment » validée en 2013
- L'étude des besoins auprès des donneurs d'ouvrage en janvier 2020
- Le sondage des besoins en formation auprès des artisans en métiers d'art en mars 2020.

1. CARACTÉRISTIQUES SIGNIFICATIVES DE LA PROFESSION

1.1. Définition générale

L'artisane, artisan en métiers d'art du patrimoine bâti intervient sur un élément du patrimoine ou un bâti ancien en vue de le restaurer. Elle ou il doit être en mesure de restituer les états d'origine ou le retour à un état antérieur connu, soit en exécutant des tâches de réparation, de reproduction ou de reconstitution, selon les règles de l'art de son métier, les traditions et les chartes de bonnes pratiques en conservation-restauration.

Cette intervention se réalise avec la collaboration de professionnels de la conservation lors d'un processus de restauration d'un élément du patrimoine bâti public ou en autonomie pour des biens privés. Elle *s'appuie sur la maîtrise d'un métier d'art du patrimoine bâti reconnu et de savoir-faire traditionnels, associés à la transformation de matériaux bruts ou d'origine (bois, métaux, pierre et autres matières) ou aux arts décoratifs.* Dans les cas de biens classés, l'intervention nécessite des professionnels de la conservation.

Après examen de la situation *en analysant les caractéristiques historiques, culturelles et physiques du bâtiment et des éléments architecturaux ou décoratifs concernés,* l'artisane ou l'artisan *intervient sur un élément du patrimoine bâti en utilisant les matériaux adéquats et les techniques appropriées pour l'entretenir, le remettre en bon état, le reproduire, ou le reconstituer.* Elle ou il documente son intervention du début à la fin et la communique au client ou aux organismes concernés, selon le cas, à des fins d'archivage et de conservation. Son intervention peut impliquer d'autres professionnels aux savoir-faire complémentaires et l'amener à gérer des projets d'intervention sur un bâti patrimonial.

Son travail se réalise en interaction avec des clients privés et des clients professionnels ou corporatifs relevant des domaines de l'art, de la construction, du design, de l'architecture et de la conservation-restauration.

Elle ou il peut exercer comme travailleur autonome, en collaboration avec d'autres artisans, ou en entreprise. Le travail peut se réaliser en atelier, sur chantier ou sur site.

1.2. Titre de la profession

La profession **d'artisane ou artisan en métiers d'art du patrimoine bâti** se rattache au Code national des professions Artisans (CNP 5244) ainsi qu'aux codes du Système de Classification des Industries de l'Amérique du Nord, Artiste, artisan.e en métiers d'art (SCIAN 11102) et Artisans des métiers traditionnels du patrimoine bâti (SCIAN 13202.01). La profession couvre donc les neuf métiers référencés et retenus par le Conseil des métiers d'art du Québec comme suit :

1. Charpentier traditionnel (7271)
2. Menuisier-Ébéniste (7272) et (7274)
3. Ferronnier et forgeron d'art (7236)

4. Maçon traditionnel (7281)
5. Peintre en arts décoratifs (5136)
6. Plâtrier traditionnel ornemaniste incluant Staffeur -Stucateur (7284)
7. Tailleur de pierre (9414)
8. Couvreur ferblantier traditionnel ornemaniste (7233)
9. Artisan du vitrail (7292)

Chaque métier couvre plusieurs spécialités telles que détaillées dans le tableau inspiré de l'Analyse de profession « artiste, artisan ou artisan en métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment » CMAQ- 2013, mis à jour selon les Normes et standards du CMAQ 2019³ et validé dans le cadre de la présente analyse:

Les métiers d'art liés à l'architecture et au patrimoine qui caractérisent la transformation du BOIS	<ul style="list-style-type: none"> • Couvreur-bardeleur traditionnel • Charpentier • Doreur • Ébéniste • Marqueteur • Menuisier d'art • Sculpteur • Tourneur sur bois • Couvreur de toiture en chaume
Les métiers d'art liés à l'architecture et au patrimoine qui caractérisent la transformation de la CÉRAMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Carreleur • Céramiste • Modeleur mouleur • Mosaïste • Couvreur traditionnel de toiture en tuile
Les métiers d'art liés à l'architecture et au patrimoine qui caractérisent la transformation des MÉTAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Couvreur ferblantier traditionnel • Ferronnier d'art • Fondeur d'art • Forgeron d'art • Métallier d'art • Sculpteur • <i>Taillandier</i>⁴
Les métiers d'art liés à l'architecture et au patrimoine qui caractérisent les ARTS DÉCORATIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Doreur • Peintre décorateur • Peintre sur bois • Laqueur • <i>Fresquiste et matiériste enduits naturels traditionnels</i>⁵
Les métiers d'art liés à l'architecture et au patrimoine qui caractérisent la	<ul style="list-style-type: none"> • Maçon traditionnel • Modeleur mouleur • Plâtrier ornemaniste

³ Les Normes et standards du CMAQ sont mis à jour de façon régulière, une mise à jour est prévue en 2020-21.

⁴ En italique : suggestions d'ajout de titre de métiers lors de la validation du rapport

⁵ Idem référence 4

transformation des CIMENTS, BÉTONS ET PLÂTRES	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Briquetier</i>⁶ • <i>Fumiste</i>⁷
Les métiers d'art liés à l'architecture et au patrimoine qui caractérisent la transformation des PIERRES	<ul style="list-style-type: none"> • Marbrier • Mosaïste • Sculpteur • Tailleur de pierre • Graveur
Les métiers d'art liés à l'architecture et au patrimoine qui caractérisent la transformation du VERRE	<ul style="list-style-type: none"> • Mosaïste • Peintre sur verre • Sculpteur • Artiste/ artisan verrier • Vitrailliste

1.3. Distinction et reconnaissance de la profession

La profession d'artisane ou d'artisan en métiers d'art intervenant en restauration du patrimoine bâti se distingue de celle de restauratrice ou restaurateur, classée dans le groupe de base 5112 de la CNP : restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices. En 2003, une note du Centre de Conservation du Québec a précisé la spécificité du métier de restauratrice ou restaurateur par rapport à celui de l'artiste et de l'artisan comme suit:

« Le restaurateur est souvent confondu avec l'artisan ou l'artiste; comme eux, il possède une grande dextérité, il est minutieux et il utilise, dans certains cas, des techniques et des matériaux traditionnels. Le travail du restaurateur est basé sur une approche scientifique et sur un code de déontologie. Il doit, entre autres, privilégier l'utilisation de produits et de matériaux stables, qui pourront être enlevés, si nécessaire. Afin de conserver des traces de son intervention, il consigne tous les traitements qu'il effectue. Le respect de l'intégrité physique, esthétique et historique des objets est la priorité du restaurateur. Il ne fait pas de rénovation ou de réfection, et il ne leur apporte que les soins indispensables pour en assurer la conservation »⁸.

Par ailleurs, il faudrait distinguer l'artisane ou l'artisan en métiers d'art du patrimoine bâti des autres travailleurs de la construction. Les premiers privilégient une approche préservant l'authenticité des matériaux et des techniques d'origine et respectant les règles et principes de conservation-restauration.

Les précisions ci-dessus permettent donc de délimiter la profession d'artisane ou artisan en métiers d'art du patrimoine bâti objet de cette étude.

À noter que le statut de l'artisane, artisan en métiers d'art est reconnu par la loi L.R.Q, chapitre S-32.01 relative au statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature. Le Conseil des métiers d'art du Québec est l'association professionnelle reconnue au sens de la Loi S-32-01 et regroupe les professionnels y adhérant sur une base volontaire.

⁶ Idem référence 4

⁷ Idem référence 4

⁸ Note citée dans Fiche 8 « artisan-restaurateur » P 81, Etude « Patrimoine culturel- Portrait trans-sectoriel » MELS et MCC-2007

L'exercice de la profession est également encadré par les dispositions de la loi P-9.002 sur le patrimoine culturel au Québec et par celles de la loi C-42 sur le droit d'auteur (Canada).

Aucune restriction réglementaire n'oblige à détenir un permis ou une licence propre aux métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment. Toutefois l'accès aux chantiers de construction est soumis aux règles découlant de la loi L.R.Q, chapitre R-20 sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et de la loi B-1.1 : Loi sur le bâtiment.

Certaines de ces règles peuvent impacter certains artisans et leurs apprentis ou stagiaires, rendant l'accompagnement professionnel en situation de travail sur chantier inaccessible.

1.4. Environnement de travail

L'artisane ou artisan en métiers d'art du patrimoine bâti travaille seul ou en équipe. L'exécution de ses travaux se fait en atelier, en local de dessin, au domicile du client, sur un chantier ou sur un site.

La nature du métier, la partie du bâtiment visée par l'intervention, la nature même des travaux à effectuer et d'autres facteurs influent sur le lieu et l'environnement de travail :

- *intérieur ou extérieur;*
- *ouvert ou fermé;*
- *de plein pied ou en hauteur;*
- *en conditions météo favorables ou hostiles;*
- *avec ou sans source énergétique;*
- *avec accès à l'eau;*
- *avec ou sans produits chimiques;*
- *etc.*

Il en résulte des risques nécessitant des mesures de sécurité et des équipements de protection individuelle, pouvant concerner notamment :

- *les gestes, accidents et blessures;*
- *les obstacles et chutes;*
- *les électrocutions;*
- *la chaleur, le feu et les brûlures;*
- *les poussières et les problèmes respiratoires;*
- *l'utilisation de produits et les intoxications;*

À cela s'ajoute la nécessité de gérer un stress important lié au degré de responsabilité des interventions de restauration des bâtiments anciens et à certaines contraintes liées à l'accès aux chantiers.

1.5. Facteurs d'intérêt pour la profession

La profession d'artisane ou d'artisan en métiers d'art du patrimoine bâti suppose un intérêt particulier pour les techniques traditionnelles et un engagement éthique pour la préservation du patrimoine bâti. Par ailleurs, l'intérêt pour la profession peut émerger de l'envie de perpétuer un héritage familial ou une influence de l'entourage immédiat.

Citons également les attraits communs soulignés pour la profession d'artiste, artisan ou artisan en métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment » validée en 2013 notamment :

- *Le goût de l'ingéniosité et de la créativité pour résoudre des problèmes.*⁹
- *Le goût pour le travail manuel;*
- *Le goût pour l'exploration et pour la recherche;*
- *L'attrait pour les matériaux et leurs transformations;*
- *Le souci de la qualité du travail;*
- *Le goût de contribuer à la pérennité d'un métier;*
- *L'intérêt pour la science, l'histoire, l'art;*
- *L'attrait pour le travail autonome;*
- *L'attrait pour l'indépendance professionnelle;*
- *La possibilité de voyager;*

1.6. Évolution technologique

Bien que les métiers d'art du patrimoine bâti soient associés aux techniques traditionnelles; il faut noter l'accès à de nouvelles générations d'outils, de matériaux, d'équipements et de techniques. Par exemple, le tailleur de pierre d'aujourd'hui pourrait procéder à la prise de relevés à l'aide d'appareils numériques, à la taille ou à la reproduction de formes par des outils informatisés.

Il faut noter également la généralisation de l'utilisation d'Internet et d'applications logicielles :

- pour la recherche et la communication d'informations;
- pour la réalisation de dessins, esquisses, maquettes, échantillons divers (motifs, textures, etc.);
- pour le traitement de données quantitatives, techniques ou administratives.

1.7. Perspectives

L'adoption de la politique culturelle au Québec en 2018 confirme l'intérêt de valorisation et de préservation du patrimoine et souligne l'importance de disposer d'une main d'œuvre qualifiée et reconnue pour intervenir sur le patrimoine bâti.

Par ailleurs, les 84 répondants au sondage de collecte des besoins en formation auprès des artisans¹⁰ soulignent qu'ils exercent les travaux de restauration de façon régulière pour 45% d'entre eux et de façon occasionnelle pour 43%.

Ceci confirme donc la tendance observée par les professionnels consultés qui notent la présence et la visibilité progressive des artisans sur les chantiers, la reconnaissance des

⁹ Lorsqu'il travaille à la sauvegarde du patrimoine, l'artisan ou l'artisan utilise sa créativité pour résoudre des problèmes, pour trouver des solutions. La personne doit respecter la nature du bien, sans ajouter sa touche personnelle. C'est un travail de grande humilité.

¹⁰ Etude des besoins- CMAQ 2020

donneurs d'ouvrages en leur confiant plus de commandes ou en les consultant pour des conseils.

1.8. Accès à la profession

On déplore l'absence de programmes de formation officiels et structurés menant à la profession. Les artisanes et artisans détenteurs d'une telle formation l'ont obtenue pour la plupart hors du Québec.

Il en résulte un cheminement qui s'amorce habituellement par une formation professionnelle (Taille de pierre, Ébénisterie, un programme du secteur de la construction) ou par une formation technique (Techniques de métiers d'art) suivie de périodes de formation pratique en milieu de travail ou en tutorat ou encore par le biais de formations courtes ou de stages. Dans le cas de l'ébénisterie, cette acquisition du métier peut aussi se réaliser dans le cadre d'un programme d'apprentissage en milieu du travail relevant de la Commission des partenaires du marché du travail.

Pour illustrer l'hétérogénéité de ces parcours, le groupe d'artisans sondés par le CMAQ a signalé avoir suivi l'une ou plusieurs de ces formations :

- Formation prise auprès d'un artisan
- Formation en dehors du Québec
- Formation menant à un Diplôme d'études professionnelles (DEP)
- Formation menant à un Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Formation menant à une Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)
- Formation universitaire dans un domaine connexe
- Formation continue dont celle offerte par le CMAQ
- De manière autodidacte

La question de l'accès à la profession a été discutée lors de la rencontre de consultation des spécialistes du métier tenue le 15 juillet 2020. Il en ressort que la maîtrise préalable d'un métier d'art est un incontournable pour prétendre se spécialiser dans le domaine des interventions liées au patrimoine bâti.

Par ailleurs, la formation est jugée primordiale pour permettre un développement professionnel, mais elle ne suffit pas. Il faut le passage par l'exploration, l'expérimentation, l'accompagnement professionnel auprès d'artisans d'expérience et en situations de chantier ou de projets pour atteindre le seuil de l'autonomie professionnelle. La nature des travaux, l'ampleur de l'intervention et l'importance du patrimoine bâti visé sont autant de facteurs déterminants pour se positionner en tant que professionnel débutant ou expérimenté.

1.9. Conditions d'embauche, rémunération et horaires de travail

Une part importante des artisanes et artisans en métier d'art du patrimoine bâti exercent comme indépendants comme le confirment les données du groupe sondé par le CMAQ (73 répondants) :

- Travailleurs autonomes : 57.53%
- Propriétaires d'une entreprise : 31.51%
- Employés : 10.96%

De ce fait, leur revenu dépend, en tout ou en partie, de leur capacité d'affaires, dans le libre marché des appels d'offres et des soumissions.

L'obtention de certains contrats peut exiger la détention d'une licence d'entrepreneur émise par la Régie du Bâtiment.

Une formation préventive en Santé et sécurité sur les chantiers est aussi exigée pour les contrats avec nécessité d'accès aux chantiers régis selon la loi R-20.

Par ailleurs, certaines contraintes ont été soulevées lors des récentes consultations auprès des donneurs d'ouvrage pour collecter les besoins en formation par le CMAQ en 2020. Citons à cet effet les observations suivantes :

- Les exigences de garanties sont transférées aux artisans et font peser sur ces derniers des responsabilités pour lesquelles ils ne sont pas outillés. Par ailleurs, les garanties exigées empêchent parfois d'utiliser des produits ou des façons de faire traditionnelles.
- Les différents intervenants doivent jouer leur rôle; les artisans ne sont pas en général des spécialistes des procédures administratives, des formulaires et de la documentation. Il faut les utiliser pour leurs forces et non pas leur faire refaire les travaux qui sont ceux des architectes ou ceux des restaurateurs.
- L'accès aux chantiers est encore compliqué.
- Les mises aux normes de la RBQ ne sont pas toujours adaptées aux structures anciennes : les solutions imposées sont parfois moins performantes que les solutions traditionnelles. Les architectes et les ingénieurs ont un rôle à jouer pour proposer des solutions adaptées à l'esprit du Code du bâtiment plus qu'à la lettre de celui-ci.

1.10. Accessibilité pour les femmes

Il n'existe aucune restriction limitant l'accès des femmes aux métiers d'art du patrimoine bâti.

1.11. Impact sur l'environnement

L'activité des artisanes et artisans en métiers d'art du patrimoine bâti implique des effets liés à l'exploitation des matières premières (bois, pierres, métaux); *qui peut être génératrice de poussières, de rejets, de gravats, de résidus de produits toxiques, etc.*

Toutefois, il faut noter que le principe même de la restauration suppose le prolongement de la durée de vie des bâtiments. Selon le Commissaire au développement durable du Québec, l'entretien et la rénovation d'édifices existants peuvent, dans certains cas, avoir moins

d'impacts environnementaux que leur démolition et la construction d'édifices neufs¹¹. *Le milieu des métiers d'art se montre par ailleurs ouvert aux pratiques de récupération et de recyclage qui se développent.*

¹¹ Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021 : « Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier », Audit de performance et observations du commissaire au développement durable, p.50- Juin 2020.

2. DESCRIPTION DU TRAVAIL DE L'ARTISANE, ARTISAN EN MÉTIERS D'ART DU PATRIMOINE BÂTI

2.1 Tableau des tâches, des opérations et des sous-opérations

Le tableau des tâches, opérations et sous opérations est présenté aux pages suivantes. Les tâches sont les actions qui correspondent aux principales activités de l'exercice de la profession et permettent d'illustrer des produits, des services ou des résultats du travail. Les opérations renseignent, pour leur part, sur les étapes de réalisation des tâches et sur le « comment » pour l'atteinte du résultat. Les sous-opérations apportent des précisions sur chaque opération et permettent d'illustrer, lorsque nécessaire, des détails de travail.

Des précisions ou suggestions d'améliorations ont été apportées lors de la rencontre de consultation des spécialistes du métier. Elles ont été intégrées dans le tableau des tâches ci-dessous :

Tâches	Opérations	Sous opérations			
1. Examiner une demande d'intervention	1.1. Diagnostiquer ¹² la situation	1.1.1. Analyser le contexte et les attentes du client	1.1.2. Identifier les spécificités ¹³ du patrimoine visé	1.1.3. Procéder à l'examen technique du bâtiment	1.1.4. Évaluer les dommages ou risques encourus
		1.1.5. Documenter l'état de la situation			
	1.2. Élaborer les scénarios d'intervention	1.2.1. Déterminer ¹⁴ le besoin approprié à la situation	1.2.2. Effectuer les recherches documentaires et consultations professionnelles nécessaires	1.2.3. Établir les actions possibles et les contraintes associées	1.2.4. Développer un argumentaire pour le (ou les) scénario choisi
	1.3. Donner un avis sur l'intervention	1.3.1. Rappeler le contexte de l'intervention	1.3.2. Expliquer la démarche adoptée pour l'analyse de la situation	1.3.3. Décrire les résultats des investigations	1.3.4. Soumettre les conclusions et recommandations pour l'intervention
1.4. Soumettre un devis au client	1.4.1. Déterminer les procédés, les opérations et les ressources nécessaires	1.4.2. Établir un échéancier prévisionnel de réalisation des travaux	1.4.3. Dresser une estimation des coûts	1.4.4. Négocier l'offre de service avec le client	
2. Préparer l'intervention	2.1. Effectuer les démarches administratives	2.1.1. Définir les termes du contrat et signer l'entente avec le donneur d'ouvrage	2.1.2. Effectuer les démarches légales et réglementaires pour la réalisation du contrat ¹⁵		

¹² Diagnostic : De façon générale, analyse d'un ensemble de facteurs ou de symptômes, visant à établir des conclusions : le diagnostic d'un désordre ou d'un incident consiste à en déterminer les causes, avant de choisir les mesures à prendre pour y remédier » (Dictionnaire Dicobat)

¹³ Spécificités historiques, culturelles, architecturales et immatérielles (gestes et savoir-faire)

¹⁴ Y compris l'identification des professionnels à qui faire appel au besoin

¹⁵ Y compris le bon permis pour les travaux

Tâches	Opérations	Sous opérations			
	2.2. Planifier le travail	2.2.1. Déterminer la séquence des interventions	2.2.2. S'assurer de la disponibilité des matériaux et équipements nécessaires	2.2.3. S'assurer de la disponibilité des ressources humaines au besoin	2.2.4. Communiquer au client
	2.3. Effectuer les essais nécessaires	2.3.1. Explorer les possibilités techniques	2.3.2. Tester les matériaux et effets visuels	2.3.3. Concevoir des maquettes, des gabarits ou des échantillons ¹⁶	2.3.4. Soumettre au client
	2.4. Préparer le site d'intervention	2.4.1. Déterminer les consignes et directives liées à la santé et sécurité au travail	2.4.2. Ériger les installations requises pour l'intervention ¹⁷	2.4.3. Installer le poste de travail de manière sécuritaire et optimale	2.4.4. Acheminer le matériel et équipement nécessaires
		2.4.5. Réceptionner les matériaux sur le site d'intervention			
3. Procéder à une intervention liée à la restauration d'un élément du patrimoine bâti	3.1. Planifier le travail conformément à l'entente	3.1.1. Valider par écrit toute modification, amendement ou décision	3.1.2. Communiquer au client		
	3.2. Effectuer des travaux de nettoyage ou d'entretien ¹⁸	3.2.1. Préparer et sécuriser la zone de travail	3.2.2. Procéder selon les techniques propres au métier et à la situation	3.2.3. Contrôler le résultat	3.2.4. Documenter l'intervention
	3.3. Remettre en bon état des éléments brisés	3.3.1. Planifier le travail en se référant au plan de restauration approuvé	3.3.2. Préparer et sécuriser la zone de travail	3.3.3. Démonter et transporter l'élément brisé s'il y'a lieu	3.3.4. Réunir les matériaux et équipements nécessaires

¹⁶ Dépendamment des métiers ou des situations, il est possible que cette étape soit abordée à la tâche 1 avant de soumettre le devis.

¹⁷ Les installations incluent celles pour protéger les surfaces avoisinantes au besoin

¹⁸ Une distinction a été faite entre le nettoyage ou curetage, qui est une phase préparatoire à une intervention, et une intervention visant spécifiquement le nettoyage pour restaurer une façade par exemple (Pierre) ou un élément (Bois).

Tâches	Opérations	Sous opérations			
		3.3.5. Effectuer le travail selon les techniques propres au métier et à la situation	3.3.6. Contrôler le résultat	3.3.7. Documenter l'intervention	
	3.4. Reproduire des éléments manquants	3.4.1. Procéder aux relevés et mesures nécessaires	3.4.2. Élaborer les esquisses, maquettes et prototypes	3.4.3. Réunir les matériaux et équipements nécessaires	3.4.4. Effectuer le travail de reproduction selon les techniques propres au métier et à la situation
		3.4.5. Réaliser la finition selon le résultat souhaité	3.4.6. Contrôler le résultat	3.4.7. Documenter l'intervention de reproduction	
	3.5. Procéder à la finition de l'élément ou de l'ouvrage	3.5.1. Identifier le type de finition	3.5.2. Procéder à des essais et valider les échantillons, s'il y'a lieu	3.5.3. Réaliser le travail	3.5.4. Contrôler et faire valider le résultat
	3.6. Intégrer l'élément dans le bâtiment	3.6.1. Effectuer les dégagements/ aménagements nécessaires	3.6.2. Procéder à la mise en place (selon le métier ou la situation)	3.6.3. Réaliser les finitions requises sur l'élément ou l'ouvrage	3.6.4. Ranger l'atelier ou le site
	3.7. Déposer la documentation finale de l'intervention	3.7.1. S'assurer de la satisfaction officielle du client	3.7.2. Compiler les données de l'intervention	3.7.3. Communiquer la documentation de l'intervention au client ou aux entités concernées s'il y'a lieu	
4. Gérer un projet d'intervention sur un	4.1. Planifier le travail	4.1.1. Analyser les besoins et les conditions de réalisation du projet	4.1.2. Déterminer la séquence des interventions	4.1.3. Identifier les opérations et échéances	4.1.4. Établir un calendrier des travaux

Tâches	Opérations	Sous opérations			
bâtiment patrimonial	4.2. Organiser les ressources	4.2.1. Décrire les procédés et identifier les ressources matérielles nécessaires	4.2.2. Passer les commandes	4.2.3. Affecter les ressources humaines	4.2.4. Ériger les installations physiques du chantier
		4.2.5. Veiller au respect des normes de sécurité et exigences réglementaires s'il y'a lieu			
	4.3. Coordonner les intervenants ¹⁹	4.3.1. Appliquer les politiques et procédures en vigueur	4.3.2. Communiquer les consignes et participer aux réunions de chantier	4.3.3. Mobiliser les intervenants et veiller au climat de travail	4.3.4. Assurer l'ordre et la propreté du lieu de travail
	4.4. Suivre et contrôler l'exécution des travaux	4.4.1. Assurer les approvisionnements et contrôler les réceptions	4.4.2. Suivre la réalisation des travaux et contrôler la qualité	4.4.3. Faire approuver chaque phase de l'intervention par écrit	4.4.4. Résoudre les problèmes et apporter les correctifs au besoin
		4.4.5. Assurer le suivi du budget	4.4.6. Veiller au suivi administratif		
	4.5. Documenter et déposer le dossier final de l'intervention	4.5.1. Rassembler les données	4.5.2. Présenter le processus et les différentes interventions	4.5.3. Dresser les conclusions et recommandations	4.5.4. Remettre la documentation aux entités concernées
	4.6. Clôturer le projet	4.6.1. Récupérer les stocks	4.6.2. Ranger les outils et équipements	4.6.3. Finaliser les inspections s'il y'a lieu	4.6.4. Procéder à la facturation et au suivi du paiement
		4.6.5. Clôturer les assurances et garanties s'il y'a lieu			

¹⁹ Apprentis, artisans collaborateurs, sous-traitants, d'autres corps de métier;

Tâches	Opérations	Sous opérations			
5. Transmettre ses savoirs traditionnels	5.1. Rassembler et formaliser les savoirs à transmettre y compris la réalité du patrimoine d'ici et d'ailleurs				
	5.2. Animer des ateliers	5.2.1. Identifier les besoins de l'assistance	5.2.2. Déterminer les savoir-faire et techniques à partager	5.2.3. Planifier le déroulement de la session	5.2.4. Développer le matériel d'animation
		5.2.5. Superviser les activités	5.2.6. Faire des démonstrations	5.2.7. Partager son expertise et susciter l'intérêt pour la préservation des savoir-faire traditionnels	
	5.3. Participer à des projets d'animation et de médiation culturelle pour le patrimoine bâti	5.3.1. S'engager dans des activités de médiation culturelle auprès du grand public	5.3.2. Transmettre des messages vulgarisés et savants selon la situation	5.3.3. Développer des portfolios et matériel de communication	5.3.4. Collaborer avec ses pairs à des projets d'animation et de médiation culturelle
	5.4. Préparer et animer des formations	5.4.1. Analyser le besoin et la clientèle cible	5.4.2. Concevoir le matériel didactique	5.4.3. Animer la formation	5.4.4. Assurer un mentorat auprès d'apprentis, d'étudiants ou de collègues
		5.4.5. Développer le savoir-être des apprenants en			

Tâches	Opérations	Sous opérations			
		phase avec l'éthique et les valeurs du métier			
6. Veiller à la gestion et au développement de son entreprise	6.1. Participer à des actions de promotion	6.1.1. Cibler les événements et activités pour promouvoir son entreprise et son métier	6.1.2. Développer les outils de communication	6.1.3. Présenter et Animer un stand dans un salon	6.1.4. Animer sa présence et sa visibilité sur le Web
	6.2. Lancer et développer son entreprise	6.2.1. Assurer une veille sur l'évolution du marché et des besoins	6.2.2. Adapter son offre de services et développer son réseau	6.2.3. Écrire et mettre à jour son plan d'affaires	6.2.4. Veiller aux relations de travail au sein de son entreprise
		6.2.5. Instaurer les politiques internes selon le cas			
	6.3. Administrer son entreprise	6.3.1. S'acquitter des obligations réglementaires	6.3.2. Planifier les finances et suivre le budget	6.3.3. Veiller à la disponibilité et au bon fonctionnement des équipements et outils de travail	6.3.4. Gérer ses fournisseurs internes et externes
		6.3.5. Diriger son équipe			
	6.4. Maintenir son expertise professionnel le	6.4.1. S'informer des évolutions dans son champ d'expertise et champs connexes	6.4.2. Participer à des actions de formation continue	6.4.3. Participer à des activités d'associations professionnelles et événements sectoriels	6.4.4. Participer au développement du métier et de son association professionnelle

2.2 Correspondance du tableau des tâches avec les activités de travail recueillies lors du sondage

Dans le cadre du sondage (cité précédemment)²⁰, des activités de travail ont été déduites de l'analyse de profession réalisée en 2013 par le CMAQ « artiste, artisan ou artisan en métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment ». Ces activités de travail ont été utilisées pour guider la collecte des données du sondage.

À noter que ces activités de travail soumises aux répondants du sondage étaient énumérées sans être catégorisées en tâches, opérations et sous-opérations. Le tableau suivant permet de recouper l'information pour faire correspondre les activités de travail du sondage avec les tâches établies par consensus à l'analyse de profession. Ceci permet de s'appuyer sur ces données pour déduire l'importance relative des tâches liées à la profession.

Tâches établies suite à l'analyse de profession	Hypothèses de tâches soumises lors du sondage
Examiner une demande d'intervention	Diagnostiquer les problèmes à résoudre
	Soumettre un devis
	Négocier avec un client
	Élaborer un avis ou une évaluation pour les interventions sans avoir à les réaliser
Préparer l'intervention	Préparer l'intervention en atelier et/ou sur le chantier
Procéder à une intervention liée à la restauration d'un élément du patrimoine bâti	Effectuer des travaux de nettoyage
	Réparer les éléments brisés
	Reproduire les éléments manquants
	Procéder à la finition de l'élément ou de l'ouvrage
	Installer l'élément dans le bâtiment
	Documenter l'intervention
Gérer un projet d'intervention sur un bâtiment patrimonial	Coordonner les travaux d'intervention
	Documenter et déposer le dossier final de l'intervention
Transmettre ses savoirs traditionnels	Faire de l'animation culturelle avant, pendant ou après le projet
Veiller à la gestion et au développement de son entreprise	<i>Non soumise aux répondants du sondage</i>

²⁰ Etude des besoins de formation- CMAQ-2020

2.3 Informations quantitatives sur les activités de travail des artisans et artisans

Les données recueillies auprès de 73 artisans ont permis d'établir l'importance relative des activités de travail à travers deux critères correspondant à l'occurrence des tâches et à leur degré de difficulté.

S'agissant de l'occurrence, les répondants ont été invités à indiquer s'ils accomplissaient ces tâches **très souvent, régulièrement, à l'occasion ou jamais**. Le résultat indiqué correspond à la moyenne pondérée obtenue en donnant 3 points à « Très souvent », 2 points à « Régulièrement » et 1 point à « À l'occasion ». Ces données sont classées en trois groupes selon le nombre d'années d'ancienneté comme suit :

Activités de travail du sondage	Années d'expérience	6-10 ans	11-20 ans	Plus de 20 ans	Moyenne
Diagnostiquer les problèmes à résoudre		2,0	1,55	2,10	1,88
Soumettre un devis		1,22	2	2	1,74
Négocier avec un client		1,38	2,10	1,95	1,81
Élaborer un avis ou une évaluation pour les interventions sans avoir à les réaliser		0,71	0,79	1,18	0,89
Préparer l'intervention en atelier et/ou sur le chantier		2	2,1	2,12	2,07
Effectuer des travaux de nettoyage		1,86	1,45	1,64	1,65
Réparer les éléments brisés		1,44	1,95	2	1,80
Reproduire les éléments manquants		1,33	1,90	2,15	1,79
Procéder à la finition de l'élément ou de l'ouvrage		1,88	2,1	1,98	1,99
Installer l'élément dans le bâtiment		1,50	1,45	1,93	1,63
Documenter l'intervention		1,29	1,1	1,76	1,38
Coordonner les travaux d'intervention		1,71	1,50	1,79	1,67
Documenter et déposer le dossier final de l'intervention		0,86	1,05	1,39	1,10
Faire de l'animation culturelle avant, pendant ou après le projet		0,00	0,35	0,74	0,36

Par ailleurs, les répondants ont été invités à se prononcer sur la difficulté des activités de travail. Les résultats sont exprimés en moyenne pondérée obtenue en accordant 4

points à « Très difficile », 3 points à « Difficile », 2 points à « Facile » et 1 point à « Très facile » et se présentent comme suit :

Tâches	Années d'expérience	6-10 ans	11-20 ans	Plus de 20 ans	Moyenne
Diagnostiquer les problèmes à résoudre		2,75	2,11	1,88	2,25
Soumettre un devis		3	2,58	2,28	2,62
Négocier avec un client		2,29	2,53	2,35	2,39
Élaborer un avis ou une évaluation pour les interventions, sans avoir à les réaliser		3	2,39	2,38	2,59
Préparer l'intervention en atelier et/ou sur le chantier		2	1,89	1,71	1,87
Effectuer des travaux de nettoyage		2,13	1,89	2,06	2,03
Réparer les éléments brisés		2,38	2,05	2,08	2,17
Reproduire des éléments manquants		2,5	2,21	2,22	2,31
Procéder à la finition de l'élément ou de l'ouvrage		2,25	1,79	1,95	2,00
Installer l'élément dans le bâtiment		2,5	2,42	2,18	2,37
Documenter l'intervention		2,71	2,42	2,08	2,40
Coordonner les travaux d'intervention		2,33	2,16	2,08	2,19
Documenter et déposer le dossier final de l'intervention		2,57	2,56	2,42	2,52
Faire de l'animation culturelle avant, pendant ou après le projet		3,17	2,44	2,50	2,70

On peut ainsi relever que la plupart des tâches sont exercées en moyenne sur une base régulière sauf la dernière relative à la transmission de son savoir-faire artisanal. On note également la fréquence moindre pour des tâches liées au processus de documentation et de formalisation des interventions.

Par ailleurs, ces mêmes tâches ont été considérées plutôt « difficile » Ce qui permet d'expliquer leur fréquence moindre mais renvoie à la nécessité de sensibiliser à l'importance de préparer la relève et de garder la traçabilité des interventions de restauration pour la préservation du patrimoine bâti.

2.4 Processus de travail

Le processus de travail caractérisant la profession d'artisane ou d'artisan en métiers d'art du patrimoine bâti se décline comme suit :

- a. Analyser la situation
- b. Élaborer une proposition
- c. Préparer le travail
- d. Effectuer le travail
- e. Contrôler le travail
- f. Documenter l'intervention

2.5 Niveau d'exercice et progression

L'exercice de la profession suppose un préalable de maîtrise de son métier d'art et une expérience avérée et reconnue d'artisane ou d'artisan en métiers d'art du patrimoine bâti. L'intervention en restauration requiert un bon jugement pour la prise de décision et doit s'appuyer sur une bonne formation initiale et continue.

L'analyse de la profession permet de dégager trois domaines de compétences liés à son exercice à savoir :

- L'expertise technique
- La gestion de projet
- L'administration et le développement de son entreprise.

Le niveau d'exercice dépend du niveau de maîtrise et de responsabilité pour chaque champ d'activité.

En effet, l'exercice de la profession commence par des interventions plus axées sur l'expertise technique en collaboration avec d'autres artisans, puis de manière plus autonome en assurant des mandats d'intervention dans un contexte de restauration à petite échelle pour commencer et par la suite se positionner, l'expérience aidant, pour réaliser des mandats plus complexes

Au bout de quelques années ou projets, et dépendamment de l'envergure des interventions, l'artisane ou artisan plus expérimenté(e), et ayant de l'intérêt pour progresser, peut encadrer une équipe d'artisans et s'occuper de la gestion de projets ou intervenir pour conseiller des architectes ou des entrepreneurs.

Elle ou il peut également s'impliquer dans des activités de valorisation du patrimoine bâti ou de transmission de ses savoirs en atteignant le niveau d'expertise requis. Plusieurs, en effet, encadrent des apprentis ou des stagiaires, animent des sessions de formation pour d'autres artisanes et artisans ou pour des particuliers.

La gestion administrative est généralement sous-traitée au début mais peut prendre de l'ampleur si l'artisan décide de créer son entreprise.

3. CONDITIONS DE RÉALISATION ET EXIGENCES DES TÂCHES

Les conditions de réalisation des tâches réfèrent à des aspects tels les caractéristiques de l'environnement de travail, le lieu de travail, le degré d'autonomie entourant l'exécution de la tâche, l'équipement et les ouvrages de référence. Quant aux exigences à satisfaire, elles sont en fait des points de repère permettant de constater si la tâche est exécutée de façon satisfaisante.

L'information recueillie dans l'analyse de profession de 2013²¹ a été remaniée et mise à jour pour décrire les conditions de réalisation des tâches de l'artisane ou artisan en métiers d'art du patrimoine bâti. Elle est présentée dans les tableaux suivants.

²¹ Analyse de profession « artiste, artisane ou artisan en métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment » CMAQ- 2013

TÂCHE N° 1**Examiner une demande d'intervention**

CONDITIONS DE RÉALISATION	EXIGENCES À SATISFAIRE
<p><i>La personne qui exécute cette tâche dans des conditions régulières, travaille :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Seule ou en équipe; - En interaction possible avec : <ul style="list-style-type: none"> o Une experte ou un expert en conservation-restauration pour les tests o Un bureau d'expertise, un bureau d'assurances, un syndic, un propriétaire immobilier, o Un donneur d'ouvrage (client privé, professionnel : architecte ou designer, entrepreneur...), o Un ou des collègue(s) artisan(s), s'il y a lieu, o Un représentant d'organisme spécialisé, s'il y a lieu. (Centre de conservation du Québec, ICC, autre.) 	<p><i>Produit ou résultat</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Échéances respectées. - Scénario pertinent et réaliste - Offre de service cohérente et compétitive - Contraintes contrôlées. - Engagement de responsabilité et de compétence. - Clarté, précision, spécificité de la réponse apportée. - Qualité technique du rapport fourni. - Argumentaire documenté. <p><i>Processus et méthodes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédures de diagnostic. - Exploitation attentive des avis et des données d'expertises. - Exactitudes des informations et données relevées. - Analyse rigoureuse des matériaux et des techniques. - Évaluation juste et complète des contraintes, impacts et défis. - Pertinence des tests effectués. - Art de faire dans un contexte de restauration. - Résolution des problèmes. - Rédaction technique. <p><i>Application de connaissances et habiletés liées à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'interprétation des repères historiques, culturels et sociaux du bâtiment; - L'analyse de l'état physique du bâtiment, du lieu ou de la zone d'intervention; - La production et l'interprétation de croquis, de plans et maquettes; - L'application des conventions d'intervention en restauration
<p><i>La mise en route de sa tâche se fait suite...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - À une demande verbale ou formelle du client, - À une demande spécifique; - À une entente entre les acteurs; - Aux termes du contrat. 	
<p><i>L'exécution de sa tâche demande de se référer à...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des normes et standards de pratiques; - Des données techniques et architecturales; - Des données d'archives, s'il y a lieu; - Un cahier de charges, s'il y a lieu; - Des suivis d'intervention, s'il y a lieu; - Des notes personnelles; - Des avis de spécialistes (conservation-restauration, chimie, histoire, etc.), s'il y a lieu 	
<p><i>Le travail se réalise à l'aide de :</i></p>	

<ul style="list-style-type: none"> - L'équipement d'élévation pour travailler en hauteur; - L'équipement de protection individuelle; - L'outillage pour faire des relevés (appareil photo, jumelles, instrument de mesure, niveau, équerre, fil à plomb, etc.); - L'outillage spécialisé propre aux techniques à réaliser; - L'équipement spécial d'éclairage; - Un support papier-crayon ou informatique de prise de notes et de calculs. - Un véhicule, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de méthode d'estimation du temps et de calculs de couts; - L'utilisation de méthode de planification des travaux - la production et l'interprétation d'un devis; - La pratique de la consultation et de l'expertise - La communication professionnelle.
<p><i>Les opérations se réalisent principalement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - En atelier et sur le site des travaux demandés - Au bureau personnel <p><i>Les risques pour la santé et sécurité</i> sont communs, avec plus de danger dans le cas d'une élévation.</p>	<p><i>Manifestation souhaitable des attitudes et habitudes liées à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'observation détaillée; - L'exercice du jugement; - Le goût de la recherche; - L'intégrité professionnelle; - La communication professionnelle; - L'utilisation d'un vocabulaire de vente; - L'écoute du client; - La mise en confiance; - La capacité de négocier.

Tâche n° 2**Préparer l'intervention**

Conditions de réalisation	Exigences à satisfaire
<p><i>La personne qui exécute cette tâche dans des conditions régulières, travaille :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Seule; - En équipe avec des sous-traitants, s'il y a lieu; - En interaction possible avec : <ul style="list-style-type: none"> o Ses propres employés, o Un ou des collègue(s) artisan(s), o Un architecte ou un designer, o Un entrepreneur. o Un restaurateur 	<p><i>Produit ou résultat</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entente officielle avec le client. - Échéancier déterminé. - Ressources mobilisées. - Respect du devis technique. - Installations opérationnelles, sécuritaires et conformes aux règlements. - Contraintes contrôlées. <p><i>Processus et méthodes</i></p>
<p><i>La mise en route de sa tâche conformément...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux termes du contrat; - À l'avancement dans l'échéancier; - À la coordination des travaux à exécuter; - Au jugement personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des normes et procédures pour la réalisation du contrat - Rigueur de l'analyse. - Planification logique des séquences. - Réalisation adéquate des échantillons. - Consultations appropriées de ressources professionnelles. - Déplacements cohérents et efficaces. - Gestion du temps efficace. - Coordination efficace des ressources professionnelles
<p><i>L'exécution de sa tâche demande de se référer à...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des normes et standards de pratiques; - Des données de recherche ou d'archives; - Un cahier de charges; - Des notes personnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination efficace des fournisseurs en ressources matérielles et outillages spécialisés : Achat- commande- préparations des matériaux <p><i>Application de connaissances et habiletés liées à :</i></p>
<p><i>Le travail se réalise à l'aide de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipement de bureau; - L'équipement et l'outillage de dessin (table, ordinateur, logiciel) et de production d'échantillon, s'il y a lieu; - L'équipement et outillage d'installation des postes de travail; - Un véhicule, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> - La réglementation - La gestion de projet; - L'interprétation des repères historiques, culturels et sociaux du bâtiment; - L'analyse de l'état physique du bâtiment, du lieu ou de la zone d'intervention;

Les opérations se réalisent principalement :

- En atelier ou dans le bureau personnel.
- Sur le site d'intervention

Les risques pour la santé et sécurité

- Communs pour le travail au bureau;
- Demandent des préventions spécifiques sur le site et le chantier.

- L'application des conventions et techniques de restauration
- L'utilisation des outils informatiques et logiciels de bureautique (ex. : word, excel);
- L'utilisation des outils informatiques et logiciels de dessin.
- L'application des normes de SST
- L'étaisage et l'échafaudage, s'il y a lieu.

Manifestation souhaitable des attitudes et habitudes liées à :

- L'interaction avec divers acteurs;
- La communication professionnelle;
- Le sens de la méthode;
- La rigueur et le jugement;
- Le réalisme dans les estimations, appuyé sur son expérience.
- Le sens de la méthode;
- Le souci de la sécurité;
- La résolution de problèmes

Tâche n° 3

Procéder à une intervention liée à la restauration d'un élément du patrimoine bâti.

Conditions de réalisation	Exigences à satisfaire
<p>La personne qui exécute cette tâche dans des conditions régulières, travaille :</p> <ul style="list-style-type: none">- Seule;- En équipe de même métier (2 à 3 personnes) s'il y a lieu;- En interaction possible avec :<ul style="list-style-type: none">o Un bureau d'expertise,o Un donneur d'ouvrage (privé, professionnel : architecte ou designer, entrepreneur...),o Ses propres employés, s'il y a lieu,o Stagiaire ou apprenti, s'il y a lieu,o Un ou des collègue(s) artisan(s), s'il y a lieu,o D'un ou des restaurateurso Un représentant d'organisme spécialisé, s'il y a lieu. (Centre de conservation du Québec, Institut canadien de conservation, autres.)	<p>Produit ou résultat</p> <ul style="list-style-type: none">- Client satisfait.- Devis respecté.- Qualité technique assurée (solidité, durabilité)- Respect de l'ouvrage original.- Intégration réussie au bâtiment.- Résultat esthétique final satisfaisant.- Intervention documentée. <p>Processus et méthodes</p> <ul style="list-style-type: none">- Exploitation attentive des avis et des données d'expertises.- Art de faire dans un contexte de conservation-restauration.- Concertation avec l'autorité responsable.- Exploitation appropriée des matériaux, techniques et outils traditionnels- Analyse rigoureuse.- Coordination efficace de l'équipe, s'il y a lieu.- Résolution des problèmes. <p>Application de connaissances et habiletés liées à :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'interprétation des données historiques, culturelles et sociales du bâtiment;- L'analyse de l'état physique du bâtiment, du lieu ou de la zone d'intervention;- L'évolution des matériaux, des techniques et des pratiques architecturales;- Les conventions en matière de conservation et restauration;- Les procédures d'entretien et de nettoyage;- Le choix et l'application des techniques de transformation et de finition du métier d'art;
<p>La mise en route de sa tâche conformément...</p> <ul style="list-style-type: none">- À une entente entre les acteurs;- Aux termes du contrat;- À l'échéancier prévu;- À la coordination des travaux.	
<p>L'exécution de sa tâche demande de se référer à...</p> <ul style="list-style-type: none">- Des normes et standards de pratiques en lien avec son métier dans un contexte de conservation-restauration ;- Des données techniques et architecturales;- Des données d'archives, s'il y a lieu;- Un cahier de charges, s'il y a lieu;- Des suivis d'intervention, s'il y a lieu;- Des notes personnelles;	

<ul style="list-style-type: none"> - Un avis de spécialistes de la restauration conservation, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Application des techniques de montage, d'assemblage et de stabilisation; - Prise en compte des contraintes liées à l'état du bâtiment ou de l'élément et de sa position spatiale; - Les règlements régissant les travaux autorisés sur les chantiers de construction.
<p>Le travail se réalise à l'aide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipement et l'outillage propres à son métier d'art; - Équipement de protection personnelle selon les normes de sécurité en chantier; - Matériaux et outillage d'époque; - L'équipement et outillage pour levage, manipulation, montage et assemblage, s'il y a lieu; - De produits chimiques, s'il y a lieu; - Gants et autres accessoires prévus pour protéger l'ouvrage; - L'équipement de bureau et de communication; - Un appareil photo - Un véhicule, s'il y a lieu. 	<p>Manifestation souhaitable des attitudes et habitudes liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communication professionnelle avec le client; - L'interaction entre gens de différents métiers et avec des spécialistes scientifiques; - Le goût de la recherche; - Le sens de la méthode; - La coordination du travail en équipe; - La prévoyance; - La résolution de problèmes; - Le souci de la qualité et le goût du travail bien fait; - Le souci de la sécurité.
<p>Les opérations se réalisent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En atelier; - En déplacement; - Sur le site. <p>Les risques pour la santé et sécurité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le stress; - Les risques de blessures physiques (charge, mouvement, équilibre...); - Les risques de contact et de manipulations de produits volatiles et toxiques; - Propres aux risques associés au métier d'art exercé et aux conditions de travail en atelier et sur site. 	

TÂCHE N° 4**Gérer un projet d'intervention sur un bâtiment patrimonial**

CONDITIONS DE RÉALISATION	EXIGENCES À SATISFAIRE
<p><i>La personne qui exécute cette tâche dans des conditions régulières, travaille :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Seule ou en équipe;- En interaction possible avec :<ul style="list-style-type: none">o Ses employés;o Ses clients ou fournisseurs;o Un ou des collègue(s) artisan(s), s'il y a lieu;o Un ou des restaurateurso Un représentant d'organisme spécialisé, s'il y a lieu. (Centre de conservation du Québec, ICC, autre.)o Un professionnel (comptable, fiscaliste, gérant bancaire...),o Diverses administrations et organismes de réglementation, s'il y a lieu.	<p><i>Produit ou résultat</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Planification rigoureuse des opérations.- Gestion optimale des ressources.- Coordination efficace des intervenants.- Concertation avec l'autorité responsable.- Respect des délais et des budgets.- Suivi administratif régulier.- Contrôle rigoureux de la qualité des travaux. <p><i>Processus et méthodes</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Application des principes et outils de gestion de projet.- Application des politiques et procédures de l'entreprise.- Respect de la réglementation propre aux interventions sur les chantiers- Résolution des problèmes.- Art de faire propre au métier, des règles et procédures dans un contexte de conservation-restauration. <p><i>Application de connaissances et habiletés liées à :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- La gestion de projet;- Gestion du personnel.- Gestion des opérations- Aspects légaux d'une soumission;- Les règles et principes propres au métier dans un contexte de conservation-restauration- Les règlements régissant les travaux autorisés sur les chantiers de construction. <p><i>Manifestation souhaitable des attitudes et habitudes liées à :</i></p>
<p><i>La mise en route de sa tâche conformément...</i></p> <ul style="list-style-type: none">- À une demande spécifique;- À une entente entre les acteurs;- Aux termes du contrat.	
<p><i>L'exécution de sa tâche demande de se référer à...</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Des normes et standards de pratiques;- Des données techniques et architecturales;- Un cahier de charges, s'il y a lieu;- Des suivis d'intervention, s'il y a lieu;- Des normes administratives;- Lois et règlements en vigueur;- Cycle de gestion des opérations et des projets;- Des avis de spécialistes, s'il y a lieu.	

<p>Le travail se réalise à l'aide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les outils de gestion informatisée, s'il y'a lieu; - Des plans et devis; - Des registres et formulaires divers - Le support informatique de prise de notes et de calculs; - Un appareil photo - Un véhicule, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'exercice du jugement; - Le sens des affaires; - La gestion du temps et des priorités; - La résolution de problèmes; - L'interaction avec des gens de différents univers; - Le souci de la sécurité.
<p>Les opérations se réalisent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En atelier - Sur le site des travaux demandés. - Au bureau personnel (pas forcément formel); - Dans des bureaux administratifs; - Par communications téléphoniques et numériques. <p>Les risques pour la santé et sécurité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communs aux interventions en chantier; - Le stress causé par le niveau de responsabilité. 	

Tâche n°5**Transmettre ses savoirs traditionnels**

Conditions de réalisation	Exigences à satisfaire
<p>La personne qui exécute cette tâche dans des conditions régulières, travaille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seule; - En interaction possible avec : <ul style="list-style-type: none"> o Des apprentis ou stagiaires o Ses propres employés, s'il y a lieu, o Un ou des collègue(s) artisan(s), s'il y a lieu, o Un représentant d'organisme culturel, s'il y a lieu, o Un comité organisateur d'événement, s'il y a lieu, o Un public cible. 	<p>Produit ou résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités d'apprentissage pertinentes et cohérentes. - Encadrement efficace et suivi approprié de la progression des apprenants - Démonstrations instructives et attrayantes. - Manifestation d'intérêt de la part du public cible. - Bon dosage de contenu et de plaisir. - Consignes claires et adaptées. <p>Processus et méthodes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne installation visuelle. - Bon choix d'activités. - Bonne élaboration du scénario et du matériel d'animation et didactique. - Bonne organisation. - Bonne anticipation du public cible. <p>Application de connaissances et habiletés liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche de transmission et d'accompagnement de la relève. - La planification d'activités de sensibilisation et d'animation; - La participation à des événements culturels; - Le développement du matériel didactique; - Les principes d'évaluation; - Les procédures de mentorat ou de compagnonnage; - L'utilisation d'outils de présentation (power point, etc.). <p>Manifestation souhaitable des attitudes et habitudes liées à :</p>
<p>La mise en route de sa tâche conformément...</p> <ul style="list-style-type: none"> - À une initiative personnelle d'offre de services; - À une activité programmée; - À la tenue d'un événement. 	
<p>L'exécution de sa tâche demande de se référer à...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme d'activités; - Un plan d'animation; - Un programme de formation; - Un matériel didactique; - Des notes personnelles. 	
<p>Le travail se réalise à l'aide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipement, l'outillage, un plateau technique mobile; - Modèles, échantillons et démonstrations; - Matériel documentaire imprimé ou numérique adapté au public cible; - Un véhicule, s'il y a lieu. 	

<p>Les opérations se réalisent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En atelier ou au bureau pour préparation - Sur le site de l'événement (médiation) - Sur un lieu de travail (atelier, site) pour la formation de stagiaires ou apprentis <p>Les risques pour la santé et sécurité sont liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux démonstrations effectuées; - Aux conditions organisationnelles de l'événement avec public cible - Aux conditions d'organisation de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> - La valorisation de la mémoire collective et des traditions anciennes; - La facilité de communication avec un public cible; - Le plaisir de faire découvrir et apprécier son métier; - Le sens du partage de son expertise; - Le sens de l'humour; - Le souci de la sécurité.
--	---

Tâche n°6**Veiller à la gestion et au développement de son entreprise.**

Conditions de réalisation	Exigences à satisfaire
<p><i>La personne qui exécute cette tâche dans des conditions régulières, travaille :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Seule; - En équipe; - En interaction possible avec : <ul style="list-style-type: none"> o Ses employés, associés ou sous-traitants, o Ses clients et ses fournisseurs, o Un professionnel (comptable, fiscaliste, gérant bancaire...), o Un représentant d'organisme ou de service d'aide aux entreprises, s'il y a lieu, o Un organisme de formation, o Un réseau de collègues; o Diverses administrations et organismes de réglementation, s'il y a lieu. 	<p><i>Produit ou résultat</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise bien organisée et fonctionnelle. - Prévention des situations critiques. - Aucun manquement aux obligations. - Projection claire dans l'avenir. - Utilisation judicieuse des ressources professionnelles. - Prises de décisions et initiatives périodiques pour développer son expertise. - Révision périodique de son matériel promotionnel. <p><i>Processus et méthodes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système d'information adapté à son entreprise. - Bonne organisation pour chaque fonction de l'entreprise. - Bonne anticipation des échéances administratives. - Bon suivi de gestion de chaque contrat et projet. - Bonne communication avec les personnes ressources. - Planification stratégique. - Démarche de formation continue. <p><i>Application de connaissances et habiletés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Notions de management. - Bases de comptabilité, finances. - Législation et droit des affaires. - Gestion des opérations. - Plan d'affaires. - Notions de vente et marketing - Bilan de compétence. - Portfolio.
<p><i>La mise en route de sa tâche conformément à...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une démarche personnelle de choix d'affaires; - Des outils d'aide à la décision; - Des avis de collègues et de professionnels; - L'exercice financier en cours; - Échéances administratives; - Des données techniques notamment sur les tendances technologiques et le nouvel équipement, - Les tendances du marché. - Des activités programmées; - La tenue d'événements ou de formations. 	
<p><i>L'exécution de sa tâche demande de se référer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - À des normes administratives; - Aux lois et règlements en vigueur; 	

<ul style="list-style-type: none"> - Au cycle de gestion des opérations et des projets. - À son portfolio; - À un programme ou une annonce de formation. 	<p>Manifestation souhaitable des attitudes et habitudes liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des interactions positives; - Le sens de la méthode; - La prise de décisions stratégiques; - Le goût de progresser; - Le sens de l'anticipation; - Le sens des affaires - De la persévérance.
<p>Le travail se réalise à l'aide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Correspondance, Registres, Déclarations; - États de compte; Transactions - Formulaires divers; - Recherche et exploitation d'informations sur divers supports; - Mise à profit des rencontres professionnelles; - Sollicitation d'avis et de services conseil. 	
<p>Les opérations se réalisent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au bureau personnel (pas forcément formel); - Dans des bureaux administratifs; - Par communications téléphoniques et numériques; - Lors d'événements professionnels; - Dans des lieux de formation, s'il y'a lieu. <p>Les risques pour la santé et sécurité sont liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au stress de l'entrepreneur et du travailleur autonome. 	

4. CONNAISSANCES, HABILITÉS ET ATTITUDES

Les participantes et participants à la consultation du 15 juillet 2020 ont été invités à identifier les connaissances et attitudes nécessaires à l'exercice de la profession d'artisane ou artisan en métiers d'art du patrimoine bâti.

Un remue-méninge a permis de ressortir une liste qui a été par la suite catégorisée par thématique.

4.1 Connaissances

Le tableau ci-dessous présente les connaissances identifiées dans le cadre de l'analyse de la profession. Les spécialistes de métier ont été invités lors de la validation du rapport d'établir une priorisation des thématiques, donnant comme résultat les pondérations ci-dessous, établies sur 10 points.

CONNAISSANCES	PONDÉRATION
<p>1. Matériaux, techniques traditionnelles et outils :</p> <ul style="list-style-type: none">• Histoire des matériaux et leur emploi• Les matériaux anciens et leur mode de fabrication• Les outils anciens et leurs usages et comment les réinventer au besoin• Les techniques et savoir-faire traditionnels en général et l'ensemble des techniques traditionnelles du métier concerné• Les traitements et finitions• Les différents corps de métiers• Les fournisseurs et choix des produits et matériaux	9,45
<p>2. Caractéristiques évolutives des bâtiments et des éléments du patrimoine bâti (culture et contexte, époque, style, méthodes de construction, historique des modifications, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Histoire de l'architecture, du bâtiment et des métiers traditionnels• Les contextes culturels de production du bâtiment et/ou de l'objet• Les styles architecturaux et/ou les styles d'ornementations• Les fonctions de l'objet ou du bâtiment et historique de leur évolution• Histoire des visuels dans le bâtiment, les textures, les ornements, etc.	8,27

<p>3. Dessin technique (selon le métier)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lecture de plan et devis • Relevé de mesures et échelles • Géométrie élémentaire, plane, volume; stéréotomie, géométrie descriptive, perspective • Dessin anatomique (décor peint, vitrail, plâtre) • Couleurs, visuels, textures, entrelacs, ornements • Dessin assisté par ordinateur, s'il y'a lieu 	7,73
<p>4. Domaine de la conservation-restauration et les bonnes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principes, chartes et normes en conservation-restauration ici et ailleurs • Les processus d'intervention et les bonnes pratiques en conservation-restauration et les ressources et réseaux professionnels • Les attentes du client, des acteurs et de la communauté • L'état actuel de son domaine, la culture de son métier, son marché, sa compétition • Les sources documentaires appropriées à son intervention • Principes de base d'une démarche de recherche. 	7,00
<p>5. Transmission des savoirs traditionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formalisation et documentation des savoirs traditionnel • Les éléments du savoir-être à développer • Valeurs et éthique • Traditions et capital immatériel 	5,36
<p>6. Santé, sécurité + environnement + ergonomie au travail La formation en Santé et sécurité est exigée pour les contrats avec nécessité d'accès aux chantiers régis selon la loi R-20</p>	4,73
<p>7. Service à la clientèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les attentes, types d'intervention, études du besoin, choix de l'époque, service après-vente • Techniques de communication et de négociation 	3,73
<p>8. La réglementation en vigueur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lois régissant le patrimoine culturel, le domaine des métiers d'art et le statut des artisans en métiers d'art (S-32.01) • Lois régissant l'industrie de la construction et particulièrement l'accès aux chantiers (Loi R-20) et l'encadrement des entreprises (Loi B-1.1 sur le bâtiment) • Mesures régissant l'apprentissage et les emplois subventionnés découlant de Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre • Loi sur le droit d'auteur (Canada C-42) 	3,36
<p>9. La gestion de projet</p>	3,27
<p>10. Entrepreneuriat et gestion d'entreprise</p>	2,09

4.2 Habiletés

Les habiletés présentées ci-dessous ont été identifiées lors de l'analyse de profession de 2013²² et mises à jour lors de la validation par les spécialistes métier.

HABILETÉS COGNITIVES
1. La prise de décision
2. L'analyse et le raisonnement logique
3. La conception de stratégies
4. La résolution de problèmes
5. La planification d'activités
HABILETÉS MOTRICES ET KINESTHÉSIQUES
1. La manipulation (de produits, d'outils, d'instruments)
2. Les techniques et les manœuvres spécialisées (déplacement de charges)
3. La force et l'endurance
4. La dextérité ou l'agilité
5. La coordination des gestes
6. La rapidité des réflexes
7. Le sens de l'équilibre
HABILETÉS PERCEPTIVES
1. La vue : Identification des couleurs, perception spatiale, acuité face aux détails visuels, sens de l'observation.
2. L'audition : perception des sons et des bruits dans l'analyse d'un problème
3. L'odorat : Identification des différents arômes ou odeurs des matériaux

²² « Artiste, artisan ou artisan en métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment » CMAQ- 2013

4. Le toucher : Utilisation du toucher dans l'analyse d'un problème
5. Le goût : Utilisation de la perception du goût dans l'analyse d'un problème
6. La perception de soi dans l'espace (proprioception)

4.3 Attitudes et comportements socio-affectifs

Le tableau ci-dessous présente les attitudes identifiées dans le cadre de l'analyse de la profession. Les spécialistes de métier ont été invités lors de la validation du rapport d'établir une priorisation, donnant comme résultat les pondérations ci-dessous, établies sur 10 points.

QUALITÉS, APTITUDES, ATTITUDES	PONDÉRATION
1. Pugnacité, persévérance	6,77
2. Capacité de s'affirmer dans son métier, effacement face à l'histoire, à la matière et à l'œuvre	6,69
3. Habiletés relationnelles : esprit d'équipe, ouverture à l'autre et aux besoins de la communauté.	6,08
4. Capacité d'adaptation et flexibilité	5,77
5. Engagement et fierté dans son travail	5,62
6. Qualités personnelles : respect de soi, de l'autre, de l'œuvre, du lieu	5,46
7. Humilité (connaître ses limites), résilience face aux obstacles et aux difficultés pour atteindre les résultats	5,46
8. Sensibilité artistique et créativité	4,85
9. Curiosité d'esprit, apprentissage en continu, goût de transmettre	4,46
10. Patience, minutie, sens de l'observation	3,85

5. SUGGESTIONS PAR RAPPORT À LA FORMATION

Les spécialistes du métier ayant participé à l'analyse de profession ont exprimé leurs préoccupations liées à l'absence de formation préparant aux métiers d'art du patrimoine bâti et aux enjeux qui en découlent pour former une relève et sauvegarder les savoir-faire traditionnels.

Bien que la préoccupation soit plus prononcée pour certains métiers (forge traditionnelle par exemple), la problématique de rareté d'une main d'œuvre qualifiée est perçue par tous les corps de métiers et impacte significativement les capacités du secteur à répondre aux besoins des donneurs d'ouvrage pour des interventions sur le patrimoine bâti. Plus grave encore, l'absence de relève précarise certains corps de métiers (vitrail par exemple) car elle induit la disparition progressive de contrats et menace de fermeture les rares ateliers qui subsistent.

Cette situation renforce la pertinence de développer la formation de spécialisation en métiers d'art du patrimoine bâti (processus en cours) mais révèle la nécessité d'apporter d'autres réponses notamment en formation de base pour certains corps de métier.

S'agissant de la profession d'artisan ou artisan en métiers d'art du patrimoine bâti, les spécialistes du métier ont souligné l'importance de distinguer les niveaux débutant et expérimenté. Ils ont ensuite participé à un processus d'idéation pour apporter leurs suggestions par rapport à la mise en œuvre de la formation.

Une série de sujets est fournie au groupe à titre d'inspiration : la clientèle; les préalables à l'entrée; les lieux pour la formation générale et pour la formation des techniques spécifiques à chaque métier; les méthodes d'apprentissage; le type de matériel de formation; les périodes de formation à temps plein ou à temps partiel; en mode virtuel ou présentiel, etc. Il est précisé par l'animatrice qu'il s'agit ici de soumettre le plus d'idées possible pour inspirer les travaux de l'équipe de production qui en fera l'analyse et prendra les décisions nécessaires pour élaborer le « comment » du projet de formation.

Plusieurs idées et suggestions ont été soulevées dont une synthèse est reprise ci-dessous :

- **Préalables et clientèle :**
 - Artisan d'expérience pour accéder à la formation en restauration;
 - Formation secondaire artistique ou DEP, formation artistique niveau technique (Cegep) ou universitaire (Bac), ou formation au métier réalisée à l'étranger;
 - Jeunes ayant le goût pour le bricolage, le travail manuel ou la création qui s'engagent dans un cursus d'apprentissage (formule à développer);
 - Enfants d'artisans ayant des formations supérieures qui souhaitent une reconversion pour la relève familiale;
 - Une clientèle adulte ne serait pas prête à s'engager sur du long terme dans une formation. La formule alternance travail-études serait plus adaptée;
 - Vérifier la pertinence d'une formation de spécialisation (AEC) pour certains métier (vitrail) où l'absence de formation de base amplifie l'enjeu de manque de la relève

(tel que cité précédemment dans les préoccupations des participants à la consultation;

- Avoir une sensibilité artistique, une culture générale et des habiletés manuelles;
- Développer des stratégies et outils marketing pour recruter la clientèle;
- Un effort de communication, voire de formation, est souhaitable auprès des donneurs d'ouvrage pour développer la reconnaissance du métier d'artisan et améliorer la collaboration avec d'autres corps de métiers (ingénieurs, architectes, etc.)

- **Modalités pour la formation :**

- Créer un siège ou une structure dédiée à l'accompagnement des apprentis ou des stagiaires;
- Créer un centre de formation sur un site patrimonial;
- Développer des partenariats avec des écoles existantes (exemple ébénisterie) pour intéresser les apprenants à des parcours en patrimoine bâti;
- Développer une banque de cas et de sites prêts à accueillir des apprenants (chantier-école à la station Craig; Val-Jalbert; Banc de pêche de Paspébiac; chantier-école et lieu de recherche à Roros en Norvège);
- Formation en situation réelle sur sites pour développer les habiletés et le savoir-être, de préférence en groupe avec différents métiers et différents niveaux d'expérience;
- Apprentissage en atelier ou sur site en faisant; apprendre par l'imitation pour les techniques, apprentissage par les pairs, apprentissage par l'erreur, par répétition, etc.;
- Partie théorique pourrait être virtuelle, la pratique en atelier;
- Partie théorique plutôt en présentiel le soir et fin de semaine en hiver (décembre à avril);
- Varier les cas et les problématiques (régions, provinces, matériaux, à l'image des compagnons du devoir et le Tour de France); l'ouverture à plusieurs contextes permet d'enrichir la culture;
- Développer un réseau d'entreprises et d'artisans prêts à accueillir les apprenants;
- Établir des partenariats avec des artisans à l'international notamment de France mais également du reste du Canada, des États-Unis, de la Grande Bretagne. Le patrimoine bâti et les métiers d'art à Montréal ont été très influencés par la couronne britannique.
- Constituer des groupes avec plusieurs corps de métiers pour démultiplier les apprentissages;
- Favoriser la formation modulaire (comme c'est le cas pour la taille de Pierre à l'école du Lac Mégantic) et ouvrir l'accès pour une formation à la carte pour les artisans qui le souhaitent;
- Régler la problématique des autorisations pour l'accès aux chantiers en fournissant des cartes aux apprentis et stagiaires.